

Avis de désignation des représentants du personnel

du Centre de services scolaire des Navigateurs au conseil d'administration ¹

1 – Poste(s) ouvert(s) aux candidatures

Catégorie	Description
Membre représentant le personnel d'encadrement	Un poste pour un membre du personnel d'encadrement (et un poste de substitut)

2 – Conditions d'éligibilité et qualités requises – personnel d'encadrement

- Être un membre du personnel d'encadrement du Centre de services scolaire des Navigateurs.
- Avoir 18 ans accomplis.
- Être de citoyenneté canadienne.
- Ne pas être en curatelle.
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la *Loi sur la consultation populaire* (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2), de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* (chapitre E-2.3) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des 5 dernières années.

3 – Motifs d'inéligibilité

Sont inéligibles à la fonction de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire les personnes suivantes :

- un membre d'un conseil d'une municipalité
- un employé, dirigeant ou autrement représentant d'une association représentant des salariés d'un centre de services scolaire
- un membre de l'Assemblée nationale;
- un membre du Parlement du Canada;
- un membre du conseil d'une municipalité;
- un ou une juge d'un tribunal judiciaire;
- le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail* (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation, et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;
- une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette condition vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);
- une personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste.

¹ Ce document propose des renseignements qui peuvent apparaître sur un avis de désignation et qui sont conformes aux dispositions prévues à la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*. En cas de litige, les articles de loi et de règlement prévalent.

5 – Période de mise en candidature

La période de mise en candidature est ouverte **jusqu'au vendredi 1^{er} mai 2026, à 16 h.**

6 – Comment soumettre sa candidature

Pour soumettre une candidature, faire parvenir le formulaire de candidature à l'attention de Mme Rachel Dion, directrice du Secrétariat général, des Services corporatifs et des communications par courriel à : sg@cssdn.gouv.qc.ca

7 – Pour plus d'information

Bien vouloir vous adresser à : Mme Rachel Dion

Directrice, du Secrétariat général, des Services corporatifs et des communications

Téléphone : 418 839-0500, poste 55001

Courriel : sg@cssdn.gouv.qc.ca



Signature :

Directrice, du Secrétariat général, des Services corporatifs
et des communications

Donné à Lévis, le 10 avril 2026